

URBAN HISTORIOGRAPHY IN COMPARATIVE PERSPECTIVE

Lyon ou l'invention de la „bonne ville“

Dr. Susanne Rau

Technische Universität Dresden, Germany

Susanne.Rau@mailbox.tu-dresden.de

Si mes collègues parlent de l'historiographie urbaine des Pays Bas, de la Grèce, de l'Angleterre ou s'ils demandent où est la place des minorités dans une perspective historiographique urbaine, je me consacrerai pour ma part au cas français – autre exemple non-allemand (l'Empire, la Suisse) qui n'a pas encore été étudié systématiquement.

En ce qui concerne l'état de recherche, les historiens (surtout français) ont étudié dans les deux décennies passées la conception d'histoire et l'évolution de la méthode à l'époque moderne ou bien l'historiographie princière, régionale ou universelle. (Dubois, Blandet-Kriegel, Grell, Malettke, Voss, Brand/ Monnet/ Staub). L'historiographie urbaine a été assez négligée à peu d'exceptions près (Kaiser, Crouzet). Cette situation pourrait suggérer qu'une historiographie urbaine n'existait pas dans la monarchie d'Europe de l'ouest. Un autre point défavorable à la recherche des histoires civiles, au moins à l'extérieur de la France, étaient les verdicts de quelques synthèses (Boulay, van Houts, Johanek) qui ne concèdent des histoires locales et régionales qu'aux villes de l'Empire ainsi qu'à Paris et Londres. Juliane Kümmell, qui a étudié l'historiographie urbaine du Moyen Age tardif du Nord de la France, déduit de ces recherches qu'il y avait des débuts d'historiographie urbaine du 13^{ème} au 15^{ème} siècle, mais qu'elle entrait dans l'historiographie monarchique. Faut-il vraiment en conclure qu'à l'époque moderne, les villes françaises en tant qu'institutions politiques et sociales ne fondaient pas leur identité au moyen de l'histoire ? Nous ne voulons pas y croire vraiment.

Or, on ne peut pas simplement transférer la situation de l'Empire à la monarchie car le statut juridique/ constitutionnel des villes, qui influença souvent la production historiographique, était différent en France et en Allemagne. La cour employant des géographes et des historiographes était toujours une institution assez féconde pour l'historiographie (autant dans l'empire qu'en France). Mais l'historiographie serait assez pauvre si elle ne prenait naissance que des contextes institutionnels ; essayons de trouver d'autres situations – des institutions plus souples ou bien des événements – desquelles elle naît.

A part Nîmes, Toulouse, Chalon-sur-Saône et Marseille qui créèrent des histoires de leurs villes, Lyon, centre régional de l'est de la France, semble être assez intéressant. Rattachée seulement au 14^{ème} siècle à la couronne, la ville s'est transformée pendant le 15^{ème} siècle en un centre commercial (quatre foires par an) et financier européen. Bien qu'il n'y ait pas d'université à l'époque moderne, la vie intellectuelle n'y était pas absente : centre d'imprimerie et de diffusion de livres dès le 16^{ème} siècle, présence des jésuites avec un collège à partir du 17^{ème} siècle sans oublier la franc-maçonnerie au 18^{ème} siècle. Consciente d'être la plus importante des « bonnes villes » du royaume, fière de ses privilèges et franchises ainsi que d'un milieu culturel favorable à la production de livres, ce sont au moins des bonnes conditions pour faire de l'histoire.

La recherche des chroniques manuscrites aux archives ainsi que la recherche des histoires imprimées à l'aide des catalogues en ligne fut assez décevante. Pour trouver des histoires lyonnaises écrites à l'époque moderne il a fallu consulter les catalogues de la Bibliothèque municipale et des bibliographies de l'histoire lyonnaise. Le résultat est assez riche : quatre histoires du 16^{ème} siècle, quatre du 17^{ème} et deux autres du début du 18^{ème}. Après, l'histoire de la ville entre dans une nouvelle phase qui ne nous intéresse plus ici. Les genres historiographiques varient et ils vont du récit court à l'histoire illustrée à travers la chronique, la chorographie, l'éloge et les mémoires avec les privilèges et immunités accordés à la ville en annexe.

Intéressée particulièrement par la question de savoir si la monarchie a empêché la production historiographique dans les villes et venant de démontrer que ce n'était pas le cas, je mets l'accent sur la façon de laquelle l'historiographie lyonnaise a envisagé la question du statut de la ville vis-à-vis de l'autorité royale. Avant d'aborder l'analyse il est indispensable de fournir quelques traits généraux de l'histoire lyonnaise de la Réforme jusqu'à la régence de Louis XIV. Pendant ces deux siècles on observe le passage de la cité de la Renaissance, fière de son indépendance, à la ville classique de l'absolutisme royal. Ce passage voyait aussi des mutations des rapports entre la royauté et les villes, souvent assujetties et soumises désormais au pouvoir royal. Ce passage durait quelques décennies, certes, mais – même aux yeux des contemporains – il y eut un moment de l'histoire qui l'accéléra : ce fut la réduction politique de Lyon en mai 1594. Cette réduction de Lyon est une des conséquences de l'adoption par ville de la Réforme intolérée à la fin du 16^{ème} siècle par les rois français, puis de l'insurrection de la ville contre le roi (en février 1589) lorsqu'elle s'érigait en une république urbaine pour ensuite prêter serment à la Sainte Union (2 mars).

En 1595, l'édit de Chauny installa un prévôt des marchands et quatre échevins (avant c'étaient douze conseillers de rang égal), le prévôt est nommé par le roi. Par la suite, la ville voyait s'enfler de nombre des agents royaux, le consulat fut conquis par les officiers pendant la première partie du 17^{ème} siècle. Le choix des échevins fut de plus en plus politique puisque après les tensions religieuses on fit écarter de vieilles dynasties consulaires réformées ou jugées trop tièdes dans leur catholicisme. On se retrouve désormais face à un lien entre catholicisme et monarchie. La Réforme catholique (dont Lyon était un des foyers majeurs) fournît au consulat les armes d'une insoumission essentielle et permit, dans l'apparence de la sujétion, le dégagement d'un espace de liberté politique. Rien n'est donc moins étonnant que l'investissement consulaire dans l'usage politique du récit historique.

Face à la situation historiographique lyonnaise je suis inclinée à émettre une hypothèse que j'ai développée dans un autre contexte : l'écriture de l'histoire était une réaction à une crise de l'affaire communale. L'historiographie était donc un moyen de réajuster le présent troublé, un moyen de re-stabiliser les fondements de la société par le passé hérité, par la création d'une temporalité propre et même par l'interprétation des faits historiques dans le récit historique.

Symphorien Champier (environ 1472-1539): était un véritable homme de la Renaissance. Après avoir fait des études de médecine à Paris et à Montpellier, il était le médecin principal du duc de Lorraine. S'intéressant à la vie politique de sa ville natale (plus précisément : il est né à Saint-Symphorien-sur-Croix), il fit une proposition pour un nouveau droit de vin [= impôt sur le vin] qui fut adopté mais qui fut une des causes de l'éclatement de la « grande rebeyne » [= rébellion]. Elu échevin en 1529, il fut aussi une des victimes de ce soulèvement puisque le peuple enragé pénétra dans sa maison, la pilla de même que sa cave. Humaniste, il s'intéressait aussi à l'histoire antique de la ville et publia, en 1529, un livre sur l'origine et la noblesse de l'antique cité de Lyon, la « Galliae celticae ac antiquitatis civitatis lugdunensis », traduit aussi en français (éditions à vérifier). Mais la rébellion populaire lui incita également à écrire un traité, genre qui est bien connu dans les villes de l'Empire qui se prête pour légitimer la répression d'un soulèvement et la condamnation des insurrectionnels. Au moyen de ces traités, surtout celui sur la « Rébeine ou la Rébellion du populaire », Champier essaye d'une part de légitimer les pratiques du consulat (dont il fait partie) et de démontrer ce qu'il peut arriver si on se rebelle contre ceux qui dirigent la chose publique ; de l'autre, il parle de l'origine et de la noblesse de la « très antique cité de Lyon ». C'est une cité au sens de la Renaissance qui retrouve ses racines dans l'antiquité quand Lyon était capitale de la Gaule celtique et en même temps métropolitaine. Et quant à la noblesse de la cité, la plupart des riches habitants étaient nobles et gentilshommes. Et lorsque Louis XI accorda des franchises et des privilèges à la ville, les nobles s'en allèrent s'installer à la campagne, tandis que la chose publique fut gouvernée par douze conseillers. Il évoque la nécessité d'une police dans

la ville pour laquelle il dérange également la majesté royale. – L’histoire est donc parfaitement arrangée pour la situation lyonnaise en 1529.

Jean Guéraud (début du 16^{ème} s. – env. 1560-70): issu d’une famille de potiers d’étain lyonnaise, lui même était drapier. Au cours de sa vie et avec l’appui de son neveu (qui était lieutenant général), il obtint diverses charges, dont celle de contrôleur de la perception des droits de rève et de foraine [= impôts à l’exportation], et effectua quelques missions pour le compte de la ville. Dans ces mémoires, retrouvées et éditées au 20^{ème} siècle seulement (« La chronique lyonnaise [1536-1562] »), il nota ce qui se révélera le début du tournant de toute l’histoire politique et religieuse du 16^{ème} siècle lyonnais : les péripéties de l’occupation protestante de l’année 1562. En ce qui concerne le genre, la « chronique lyonnaise » se situe entre chronique officieuse et livre de raison. D’une part, ce sont les souvenirs personnels des événements qu’il considère « dignes d’être notés », dont l’épidémie de coqueluche, les entrées, les fêtes, les mômeries... ; d’autre part, il relate l’histoire de l’occupation protestante de la ville de son point de vue de fervent catholique. Mais d’où tenait-il toutes ces informations ? D’abord, à travers ses différents offices, il était attaché à l’administration municipale. Puis, faisant partie des notables de la ville il avait le droit d’assister aux séances du consulat et tenait par-là de bonnes relations avec les conseillers. De là ses notes sur les délibérations consulaires. A travers ces contacts il était un homme politiquement fort informé. L’éditeur de ses mémoires avança que son petit ouvrage ne fut pas utilisé. Or, il faut bien retenir que le manuscrit ne s’arrête pas sur l’année 1562 (comme l’édition). Le livre passa de ses mains dans les mains d’Antoine Malo, receveur de la douane de Lyon, ensuite dans celles de son fils Charles Malo et fut continué ainsi jusqu’à 1711. Ainsi, le passage des « mémoires » à des générations plus tardives et le fait que les détenteurs fussent des officiers indiquent, à mon avis, qu’il s’agissait bien d’un mémoire plutôt urbain et d’intérêt urbain que d’un mémoire personnel. Ce qui frappe c’est que malgré une organisation annalistique de ses mémoires, il met l’accent sur les péripéties de l’occupation protestante de la ville et sa préparation dans les assemblées secrètes – épisode auquel il introduit par un « présage et augure et quasi un signe de menasse du courroux de Dieu » que figure pour lui l’accouchement d’une femme de trois fils qui furent mordus et moururent assez vite. On a même l’impression que ce fut pour le seul but de témoigner de ses événements effrayants et de transmettre ses propres observations qu’il écrivait les mémoires.

Nicolas de Nicolay (1517-1583 ?): en tant que géographe du roi il fut chargé par Catherine de Médicis de la « visitation et description générale » du royaume. Dans cette charge il décrivit également la région lyonnaise et laissa un manuscrit, portant la date de 1573, édité à la fin du 19^{ème} siècle, la « Description générale de la ville de Lyon et des anciennes provinces du Lyonnais et du Beaujolais » [ms. 1573, éd. 1881]. C’était un premier travail de statistique, si l’on veut utiliser un terme ultérieur. Pour Nicolay, la géographie sert à « l’administration et au régime » qui ne peut être dûment exercé sans connaître sa « nature » et son « état ». Pourtant, la « Description générale » est loin d’être une simple description géographique, qui ne comprend en fait qu’un peu plus d’un cinquième de l’ensemble. C’est d’abord une histoire de la fondation, de l’administration, de l’Église et du commerce de la ville depuis l’antiquité. La ville ne passa pas seulement pour antique et célèbre, mais pour libre sans être indépendante du Roi. Car on doit bien noter que toutes les libertés et tous les privilèges de la ville – la justice, le régime, les foires – lui furent accordés par les rois de France. Ce qui étonne lors d’une première lecture c’est qu’il n’y a pas mention de l’occupation protestante de la ville. Et l’histoire de l’Église et la succession des archevêques ne sont pas non plus mises en question. Nous retenons donc de cette « Description générale » que son auteur fut un officier royal – géographe et valet de chambre de Charles IX – que c’était pour l’intérêt politique de la reine mère qu’il écrivit cette description et qu’elle reflète la situation politique et religieuse

contemporain comme quelque chose qui ne devrait pas être. Il s'agit plutôt d'un point de vue monarchique et catholique, pas tout à fait extérieur (car tous les Lyonnais ne se sont pas convertis au protestantisme). Mais la « Description » de Nicolay ne rentrait pas dans la mémoire urbaine, d'abord parce qu'elle n'était pas distribuée, puis à cause d'une histoire lyonnaise qui fut publiée en cette même année 1573 et qui se répandait vite dans la ville et dans ses bibliothèques.

Guillaume Paradin de Cuyseaulx (1510-1590): fut doyen du chapitre de Beaujeu en Beaujolais et écrivit une histoire de l'Église de Lyon en latin (probablement perdue) ainsi que les « Mémoires de l'Histoire de Lyon » suivis des « Privilèges, franchises et immunités octroyées par les Rois » publiés en 1573. L'ouvrage est une chronique de la ville jusqu'en 1560 inspirée de « Lugdunum priscum » de Claude Bellièvre où sont décrits les monuments et inscriptions antiques trouvés à Lyon. Mais Paradin va plus loin. Pour lui, l'histoire est un mémoire qui sert de recours dans un temps de malheurs et de violences qu'il traverse, lui aussi. Il ne fut donc pas satisfait d'une histoire de l'antiquité de cette « noble et antique cité », mais voulut montrer – à travers les archives, les mémoires et les chroniques – la longue durée de la cité florissante. L'histoire a le devoir de prendre conscience de la permanence et de la continuité des temps ; c'est elle qui assure la stabilité, notamment dans un temps des guerres civiles. Dans le dernier chapitre, il dénombre finalement les causes des troubles de la France contemporaine qu'il voyait venir après avoir été annoncés par signes, monstres et prodiges. Bien que les « Mémoires » soient dédiées au gouverneur de la ville, elles sont loin d'être monarchique mais toujours urbaines. L'annexe des privilèges et immunités est mise pour que les échevins n'oublient pas les sources du progrès et de la fortune de la ville – privilèges octroyés et confirmés par les rois de France sans que les rois soient qualifiés d'unique source de gloire de la ville comme le pensera le 17^{ème} siècle.

Claude de Rubys (1533-1613): est intéressant pour son adhérence à la Ligue anti-royaliste. Conseiller au Présidial de Lyon et au Parlement de Dombes, il devint, en 1565, procureur général de la ville de Lyon et accéda même à l'échevinat. Dans ces fonctions, comme par ses écrits, il défendit Lyon contre l'autorité royale. Après la réduction de Lyon, il se retira d'abord en Avignon, renonça à la politique pour être rappelé plus tard à Lyon. C'est dans cette phase qu'il écrit son « Histoire véritable de la ville de Lyon » (1603) qui reflète les événements politiques auxquels il participa activement. Dans la préface il parle de son retour à Lyon qu'il qualifie de retour chez le Scorpion par lequel il a été mordu (mais considéré comme le meilleur remède). Il explique qu'il fut contraint d'être absent de sa maison pendant six années et en donne la raison : « par l'influence mal fortunée de ce temps ». C'est intéressant de voir comment Rubys interprète les événements des années quatre-vingt du seizième siècle : En résumant les troubles, guerres civiles, révoltes, ligues (dont il faisait partie !) et conjurations, il les attribue à l'œuvre du diable. Le diable, dit-il, sait se déguiser en diverses figures pour tromper et décevoir les hommes, et semer divisions et discordes parmi eux. Mais au début du 17^{ème} siècle, par la grâce de Dieu, les Lyonnais seraient de nouveau arrivés en un règne où ils jouiront de paix et de repos. Il s'ensuit l'éloge de Henri IV. Pour Rubys, la paix et le repos de la ville commencèrent avec le règne de ce roi de Navarre et de France (1592) qui n'atteignit sa perfection qu'avec son abjuration à la religion protestante (1593). Quoi qu'il en soit, l'acte de soumission, la réduction politique de la ville est décrit par lui, ancien protestant, comme un événement heureux. De cette obéissance envers le roi il déduit même l'honneur et la gloire de la ville qui a deux versants, l'un étant Lyon servant d'exemple à toutes les autres villes qui s'étaient portées à la rébellion, l'autre consistant en un aspect d'oubli de l'histoire : cette obéissance exemplaire peut recouvrir la rébellion et s'enchaîner à ce que Lyon était depuis toujours : fidèle et sujette aux rois de France. Pour résumer, cette « Histoire véritable » de la ville « convertie » est catholique et elle est urbaine bien

qu'inclinée vers la monarchie et jugeant la réduction de nécessaire. Après Rubys il y avait environ 50 ans de pause d'écriture historique. C'était seulement dans la deuxième moitié du 17^{ème} siècle que Chappuzeau, protestant et colporteur, pour qui l'écriture et la vente des livres furent un gagne-pain, défriche de nouveau le terrain. A part Chappuzeau, ce furent les pères jésuites Saint-Aubin et Ménestrier qui ont satisfait au besoin de rendre cohérente une idéologie politique renouvelée à une époque où la monarchie absolue peut passer pour être instituée.

Samuel Chappuzeau (1625-1701) : cet historien protestant voyageant beaucoup en Europe vint à Lyon en 1651 pour y écrire son livre « Lyon dans son lustre » publié en 1656. Il gagna sa vie comme colporteur vendant des livres. Bien que plutôt une éloge de la ville qu'une histoire véritable, le livre de Chappuzeau, qui déclare Lyon sa seconde patrie, fait partie de toute une série d'histoire et de descriptions qui redonnent à la ville un statut privilégié, y reconnaissent parfois même un microcosme providentiel. Ainsi, il compare la cité rhodanienne à Constantinople, elle l'emporte en grandeur sur Amsterdam et Venise, et finalement elle est à la fois Florence, Naples et Gênes, c'est-à-dire, elle représente à elle seule ce que l'Italie, la nation urbaine par excellence, a en plusieurs villes.

Jean de Saint-Aubin (1587/88-1660) fut le premier jésuite à écrire l'histoire de Lyon pour l'édification des fidèles d'un côté, pour propager l'idéologie nouvelle du consulat en matière historique. Ce fut au moyen de son « Histoire de la ville de Lyon, ancienne et moderne, avec les figures de toutes les veües » (Lyon 1666) qu'il constate le soin particulier qu'a réservé la divinité pour la ville.

Claude-François Menestrier (1631-1705): après avoir fait ses études au collège de la Trinité à Lyon, il entra dans la Société de Jésus et devient professeur dans divers collèges. A Lyon, il organisa les fêtes du collège comme plus tard les fêtes officielles de la ville (entrées, Te Deum, réjouissances publiques); à partir de 1667 il avait la charge outre de la bibliothèque du cabinet des antiques et d'un médailler. D'où ses ouvrages de l'héraldique, la numismatique, l'allégorie et les emblèmes. En 1670, il se retira à Paris et mena une vie de prêtre et d'érudit. Son principal ouvrage sur Lyon est « L'Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon » (parue en 1696) qui renferme les preuves et documents de l'histoire de la ville. Ce travail fut tellement pénible et long (850 pages) qu'il dut s'arrêter au 14^{ème} siècle – malgré sa vie laborieuse. En revanche, son « Éloge historique de la ville de Lyon » (Lyon 1669) réduisant en abrégé les circonstances les plus remarquables couvre toute l'histoire lyonnaise depuis sa fondation jusqu'à son présent.

C'était à travers les récits historiques que ces trois historiens vainquirent, l'un après l'autre, pendant la deuxième moitié du 17^{ème} siècle, le passé liguiste du 16^{ème} siècle. Au moment où la monarchie absolue fut instituée, l'historiographie mit en scène le passé glorieux de la ville, elle fit oublier l'épisode calviniste et infidèle de la ville. Dans l'optique d'un absolutisme municipal, les rois étaient l'unique source de la gloire de la ville. Depuis Rubys, la réduction politique de la ville est prise pour nécessaire, voire rationnelle, mais il faut aussi noter que cette réduction ne fut pas exprimée en des termes de soumission ou de d'assujettissement mais toujours en termes de confirmation de privilèges et de participation. En comparaison avec le 16^{ème} siècle, l'histoire se voulait désormais science raisonnée (élimination de merveilles, prodiges, de l'étymologie, de documents de seconde main), l'histoire n'était plus celle d'une dégénérescence, mais celle d'un progrès, teinté d'optimisme. Tout cela revient à un accommodement de l'histoire à la nouvelle politique aussi bien communale que royale : c'était l'historiographie qui devait montrer l'attachement de la ville à une puissance souveraine depuis l'antiquité jusqu'au présent sans que le pouvoir du souverain soit reçu

comme une privation de puissance de la cité. L'historiographie urbaine de Lyon restait donc catholique, fidèle, optimiste, obéissante aux rois – l'unique source du « lustre », c'est-à-dire de l'éclat et la gloire de la ville et de ces habitants.

C'est avec deux derniers historiographes lyonnais que j'aimerais terminer cette communication. Car avec eux l'historiographie commença à entrer dans une nouvelle phase. C'est notamment Claude Brossette (1671-1743) qui prend le relais en tant qu'élève de Menestrier et membre fondateur de l'Académie de Lyon (chez lui se tinrent même les premières réunions de l'Académie). Avocat en la Sénéchaussée, recteur de l'Hôtel-Dieu et échevin en 1730 il écrivit – à l'invitation des magistrats – une « Histoire abrégée ou Eloge historique de la ville de Lyon » (Lyon 1711) qui fut destinée à être mise aux mains des futurs magistrats. Cette histoire est divisée en trois parties : l'histoire antique de la ville est d'abord évoquée, puis le temps de la grandeur et la puissance de la ville sous les rois de France. Enfin il traite de l'établissement de l'Église à Lyon et présente une série d'édifices publics et il termine, dans la troisième partie, avec une présentation du corps consulaire depuis 1292. Ce qui frappe, c'est qu'il n'évoque la réduction du corps consulaire à un prévôt des marchands et quatre échevins qu'à deux reprises et sans aucun jugement : elle n'est ni signe de dégénérescence ni signe de bonification. On se retrouve face à une neutralisation de cet épisode de l'histoire.

Cette attitude est encore plus évidente chez André Clapasson (1708-1770) qui publia sous le pseudonyme de Paul Rivière de Brinai. Issu d'une famille d'officier et également élève des jésuites, il fit des études de droit à Valence pour se convertir bientôt en véritable académicien. Dans sa « Description de la ville de Lyon » (parue en 1741) il rassembla les oeuvres d'art existant à Lyon à son époque. Ce livre s'adressait à une élite cultivée mais probablement aussi aux non-Lyonnais car le livre parut en petit format, facilement transportable, et pouvait donc être utilisé comme guide de voyage, de monuments et d'oeuvres d'art. Son désir fut de glorifier la ville en évoquant son ancienneté, quelques faits historiques importants, ses vieilles familles et en dressant une sorte d'inventaire des oeuvres d'art qui se trouvaient en ville. Dans les parties de la documentation historique on ne lit pas un mot ni de la réduction politique ni de l'autorité de plus en plus envahissante du pouvoir royal : on est passé de la neutralisation de cet épisode au silence absolu.

Pour résumer brièvement, les troubles politiques et confessionnels du 16^{ème} siècle favorisaient l'écriture de l'histoire à Lyon. Puis, la réduction politique de la ville à la fin du siècle fut reçue comme un tournant dans l'histoire, la ville commença vite à rejeter l'épisode calviniste et réajusta lentement la légitimité consulaire vis-à-vis de l'autorité royale. Les historiographes (toujours masculins !) étaient proches du consulat (parmi eux : un seul officier royal), mais ce n'est qu'au 17^{ème} siècle qu'on trouve un véritable soutien apporté par la ville à la production historique. Malgré le rapprochement de la ville à la monarchie à cette époque on est loin de pouvoir dire que l'historiographie urbaine entrait dans l'historiographie monarchique. De multiples projets de recherche restent donc. Et il est grand temps d'intégrer l'historiographie lyonnaise dans une perspective européenne comparative.